

no dix huit
mars
Sappay

L'an huit de la république française
Et le vingt sept du moi de fructidor à trois
heures du soir pardevant moi François Vidal adjoint
Du maire de la Commune de pommier St Caspar
Le Citoyen pierre Sappay Cultivateur légua

assistez les Citoyen Jean Buispiere
 âgé de trente huit ans Joseph Cédant pro-
 taire âgé de trente six ans tous domiciliés
 cette Commune, m'adecelant que marie
 foyelle sœur épouse en legitime mariage
 accouchée le vingt six du present mois
 d'aujourd'hui du matin dans sa maison d'un
 enfant femelle qui m'a présentée et
 il adonné le prénom de marie D'après
 déclaration que les témoins ont certifié
 a la vérité et la représentation qui m'a été
 de l'enfant denommé j'ai redigé en vertu
 pouvoirs qui me font délégué le present
 acte que la pere et Buispiere approu-
 vée moi non Cédant promue savoir
 le Squis et requi, fait en la mairie
 Commune de promue le jour moi
 ci dessus pierre l'appre
 Jean Buispiere et brave